

**MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

**Le 3 Août 2015**

Session ordinaire du Conseil municipal,  
tenue le 3 août 2015, à 20 h 30,  
au bureau municipal, 66 chemin Auckland,  
présidée par monsieur le maire Yann Vallières  
et à laquelle assistent les conseillers  
Marc Bégin, Perry Bell,  
Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Audrey Turgeon est absente.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe  
sont aussi présents.

**1 OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la session à 20:30 heures.

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2015-08-01**

Il est proposé par **Julie Pouliot**

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2015**

**2015-08-02**

Il est proposé par **Lee Brazel**

et résolu que le procès-verbal de juillet 2015, ayant été distribué à l'avance, soit considéré  
comme lu et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

## **4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Lina Lafond signale problème de ravinage chemin Rang 7 près du pont.

## **5 DEMANDES DE CITOYENS**

### **5.1 Ferme F.F. Turgeon**

#### **2015-08-03**

Considérant que les élus ont pris connaissance du projet de Ferme F.F. Turgeon qui consiste à agrandir son exploitation agricole en acquérant les prairies louées de monsieur Jean-Baptiste Roy;

Considérant que ce projet ne contrevient pas aux règlements municipaux d'urbanisme;

Il est proposé par ***Perry Bell***

Et résolu que la municipalité appuie la demande que présente Ferme F.F. Turgeon auprès de la CPTAQ afin d'acquérir les lots 1-p et 2-p du Rang 7 du cadastre du Canton d'Auckland d'une superficie approximative de 16,2 hectares.<sup>1</sup>

ADOPTÉ

## **6 RAPPORT DU MAIRE**

Le maire a assisté à la rencontre des maires de la MRC.

### **6.1 Représentations**

Marc Bégin a assisté à la réunion du Conseil de l'OMH le 8 juillet.

### **6.2 Développement économique et social**

Denyse Saint-Pierre en compagnie des juges a fait la tournée des propriétés inscrites au concours jardins fleuris. Selon le diagnostic de Sébastien Tison et de Baron les équipements de jeux ne sont pas tous sécuritaires au camping. L'assemblée générale annuelle du comité St-Isidore-de-Clifton en Action aura lieu le 17 août à 18 h.

## **7 RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

### **7.1 Administration**

Le directeur commente les états financiers sommaires en date du 31 juillet 2015.

#### **7.1.1 Évaluation à la MRC**

Le service d'évaluation de la MRC vit présentement des changements majeurs qui affectent les opérations régulières de mise à jour et inévitablement les dépôts pour 2016 .

### **7.1.2 Colloque ADMQ**

#### **2015-08-04**

Il est proposé par *Perry Bell*

Et résolu d'autoriser Bibiane Leclerc à participer au colloque régional de l'ADMQ le 17 septembre 2015 à Danville au coût de 85\$ et que les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉ

### **7.2 Sécurité publique**

Le conseiller Pierre Blouin n'a rien à signaler.

### **7.3 Voirie municipale**

Le directeur fait état des principaux travaux de voirie effectués en juillet 2015.

#### **7.3.1 Construction garage**

Les coûts de construction devraient être connus pour l'élaboration du budget 2016.

#### **7.3.2 Permis de gravière**

Le Ministère de l'Environnement avise la municipalité que le permis d'exploitation de la gravière expire le 26 août 2015 et que la Municipalité dispose de 1 an pour revégétaliser le site.

#### **7.3.3 Travaux de pavage asphalté**

##### **2015-08-05**

Considérant que la Municipalité a reçu 20 000\$ de subvention discrétionnaire du député Ghislain Bolduc;

Il est proposé par *Marc Bégin*

Et résolu de confier à Couillard Construction un contrat au montant de 20 000\$ pour les travaux de réfection du pavage d'asphalte sur le chemin du 9<sup>e</sup> Rang.

ADOPTÉ

### **7.3.4 Abrasifs pour entretien d'hiver**

#### **2015-08-06**

Il est proposé par **Julie Pouliot**

Et résolu de publier un appel d'offres pour la fourniture de 1600 tonnes de sable et le traitement antigel de la pile.

ADOPTÉ

### **7.4 Gestion de l'eau potable**

#### **2015-08-07**

Attendu que le directeur général a présenté au conseil municipal de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014 qui a été validé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 30/07/2015;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014;

En conséquence,

Il est proposé par **Pierre Blouin**

Et résolu unanimement d'accepter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014.

ADOPTÉ

## **8 ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES CHÈQUES**

#### **2015-08-08**

Il est proposé par **Julie Pouliot**

D'approuver la liste des comptes à payer totalisant 101 029.87\$ en référence aux chèques nos 201500461 à 201500521 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 98-03 totalisent 45 391.00\$.

ADOPTÉ

## **9 POLITIQUE AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE**

#### **2015-08-09**

Il est proposé par **Julie Pouliot**

Et résolu d'adopter la politique suivante concernant l'utilisation du panneau d'affichage électronique.

## **POLITIQUE D'UTILISATION DU PANNEAU D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE**

### **ET DU BABILLARD MUNICIPAL**

#### **OBJECTIF**

La Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton permet la diffusion de messages de nature communautaire ou d'intérêt public qui s'adressent à l'ensemble de la population et qui améliorent la promotion des activités relatives à la vie des gens de Saint-Isidore-de-Clifton.

Sur une base non limitative, les organismes autorisés à diffuser des messages sur les panneaux sont :

- La Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ;
- Le Comité des Loisirs Saint-Isidore d'Auckland;
- Les organismes sans but lucratifs (OSBL) reconnus par la municipalité;
- L'École des Trois-Cantons.

#### **RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET DEMANDE D'UTILISATION**

1. Le principe du «premier arrivé premier servi» est préconisé. Les messages de la Municipalité et du Comité des Loisirs auront toujours priorité sur les autres.
2. Les organismes doivent se procurer un formulaire de demande d'utilisation aux endroits suivants :
  - Par le biais du site internet de la ville au [www.st-isidore-clifton.qc.ca](http://www.st-isidore-clifton.qc.ca) le remplir et l'envoyer par courriel à l'adresse suivante : [bureau.stisidoredeclifton@hsfgc.ca](mailto:bureau.stisidoredeclifton@hsfgc.ca)
  - Au bureau municipal, 66, chemin Auckland, Saint-Isidore-de-Clifton, JOB 2X0
3. La Municipalité affiche en français seulement ;
4. Les formulaires doivent être déposés à la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ou envoyés par courriel quelques jours avant la date d'affichage souhaitée.

#### **CONCEPTION, FRÉQUENCE ET DURÉE DES MESSAGES**

1. La conception, la fréquence et la durée du message sont à la discrétion de la Municipalité. La Municipalité se réserve le droit de modifier le message, de le refuser ou de le reporter à une date ultérieure.
2. La Municipalité ne pourra être tenue responsable des erreurs faites par les personnes ayant produit une demande erronée.
3. Si l'organisme annule une activité ou un événement avant ou pendant la diffusion, il doit en aviser dès que possible la responsable des communications au 819-658-3637.
4. La Municipalité se réserve la possibilité de limiter le nombre de messages diffusés par séquence et par organisme.

La politique entre en vigueur le 2015-08-04.

ADOPTÉ

## **10 CORRESPONDANCE**

### **2015-08-10**

Il est proposé par *Perry Bell*

Et résolu de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉ

## **11 DIVERS**

### **11.1 Réplique du pont couvert pour accès bibliothèque**

#### **2015-08-11**

Considérant que le maire, Yann Vallières, dessinera bénévolement les plans et devis d'une réplique du pont couvert Wellis-Leggett;

Il est proposé par *Julie Pouliot*

Et résolu d'entreprendre les démarches en vue de la construction d'une réplique en échelle réduite du pont couvert Wellis-Leggett qui servira d'accès à la bibliothèque municipale depuis la Place Auckland.

ADOPTÉ

## **12 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS**

Il n'y a pas de questions sur les sujets traités.

## **13 CLÔTURE DE LA SESSION.**

#### **2015-08-12**

Il est proposé par *Perry Bell*

De clore la présente session à 21:20 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

***Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

---

***Yann Vallières, maire***

---

***Gaétan Perron, secrétaire-trésorier***

<sup>i</sup> Dossier expédié à la CPTAQ le 2015-08-05